



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le 31/07/2024

ID : 081-200034056-20240730-D2024_93-DE



Séance du 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - PRADELLES (Suppléante) - MM BAZART - BOUTIE - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B..

N° 2024/93

Objet : Finances : Budget Crèches – décision modificative n°2

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu' il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

| | Dépenses | |
|----------------|----------|---------|
| | Article | Somme |
| INVESTISSEMENT | 21838 | -4 000 |
| | 2188 | -6 000 |
| | 2051 | +10 000 |
| FONCTIONNEMENT | 6817 | + 37 |
| | 60628 | -37 |

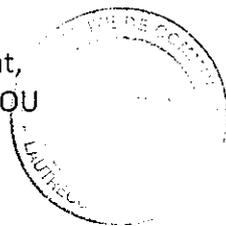
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Crèches prévoyant des virements de crédits, conformément au tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Bernard VIALA